

CONSEIL MUNICIPAL DE BAGNOLES DE L'ORNE
NORMANDIE
SÉANCE DU 27 JANVIER 2025 À 18 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, sous la Présidence de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire ;

Mesdames Françoise ADDA, Manuela CHEVALIER (à compter du point 5), Sylvaine FOURRÉ et Clémence CORBEAU ; Messieurs Sylvain JARRY, Daniel MARIE et Arnaud BOULANGER, Adjoints ;

Mesdames Nadine BELZIDSKY, Corinne BETHMONT, Armelle DESTAIS, Alexandra LANGLOIS, Isabelle ROBINE, Diane de SALABERRY ;

Messieurs Jean-François BELLIARD, Ludovic DUBREUIL, Denis DUGRAIS, Jean-René DUGRAIS, Jean GAULUPEAU, Etienne JOUSSET, Bruno MOCHE.

Absents excusés :

Madame Virginie DREUX-COUSIN qui a donné pouvoir à Madame Clémence CORBEAU ;

Monsieur Benoît DUBREUIL qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel MARIE ;

Monsieur Olivier GERBAUD qui a donné pouvoir à Monsieur Arnaud BOULANGER ;

Monsieur Dylan BILCARD--TERRIER qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-François BELLIARD ;

Madame Manuela CHEVALIER (jusqu'au point 4) qui a donné pouvoir à Madame Françoise ADDA ;

Madame Nathalie AUBERT.

Absente :

Madame Aurélia HOUSSAYE.

Convocations du 21 janvier 2025 adressées le même jour par voie dématérialisée aux Conseillers Municipaux et à leur domicile pour ceux n'ayant pas ce mode de communication.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du secrétaire de séance..... 3
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024..... 3
3. Communication des procès-verbaux des séances du conseil communautaire de la Communauté de Communes Andaine-Passais 3
4. Délégations du Conseil Municipal au Maire..... 3
5. Finances locales - Budget annexe Régie Aérodrome des Bruyères - Compte Financier Unique 2024 4
6. Finances locales - Budget annexe Régie Aérodrome des Bruyères - Reprise et affectation des résultats 2024 5
7. Finances locales - Budget annexe Régie Aérodrome des Bruyères - Budget primitif 2025 6
8. Finances locales - Budget annexe Régie Réseau de chaleur - Compte Financier Unique 2024 6
9. Finances locales - Budget annexe Régie Réseau de chaleur - Reprise et affectation des résultats 2024 7
10. Finances locales - Budget annexe Régie Réseau de chaleur - Budget primitif 2025 8

11. Finances locales - Budget annexe Régie Camping de la Vée - Compte Financier Unique 2024	8
12. Finances locales - Budget annexe Régie Camping de la Vée - Reprise et affectation des résultats 2024	9
13. Finances locales - Budget annexe Régie Camping de la Vée - Budget primitif 2025.....	10
14. Finances locales - Budget annexe Régie Eau et Assainissement - Compte Financier Unique 2024	10
15. Finances locales - Budget annexe Régie Eau et Assainissement - Reprise et affectation des résultats 2024	11
16. Finances locales - Budget annexe Régie Eau et Assainissement - Budget primitif 2025...	12
17. Finances locales - Budget annexe Hameau Jacotin - Compte Financier Unique 2024.....	12
18. Finances locales - Budget annexe Hameau Jacotin - Reprise et affectation des résultats 2024	13
19. Finances locales - Budget annexe Hameau Jacotin - Budget primitif 2025.....	14
20. Finances locales - Budget principal - Compte Financier Unique 2024	14
21. Finances locales - Autorisation de programme pluriannuel pour le quartier de la gare - Crédits de paiement 2025.....	15
22. Finances locales - Taux d'imposition des taxes directes locales 2025.....	16
23. Finances locales - Budget principal - Reprise et affectation des résultats 2024.....	17
24. Finances locales - Budget principal - Budget primitif 2025.....	18
25. Finances locales - Subventions 2025	24
26. Finances locales - Subvention pour locations de salles aux associations.....	25
27. Finances locales - Subvention pour l'organisation de la Mad Jacques.....	25
28. Église Sainte-Madeleine - Demande de subvention Fonds de sauvegarde du patrimoine non protégé.....	26
29. Intercommunalité - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	26
30. Marchés publics - Quartier de la gare - Attribution des marchés de travaux d'aménagement de l'Avenue du Docteur Poulain.....	26
31. Marchés publics - Aménagement du Quartier de la gare - Avenant au marché de travaux du Lot 4 – Voirie - Assainissement	27
32. Régie Eau et Assainissement - Délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune à la Régie Eau et Assainissement pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales de l'Avenue du Dr Joly jusqu'à la rivière La Vée.....	28
33. Personnel - Création d'emplois saisonniers pour les services techniques.....	29
34. Questions diverses	29

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose de procéder à la nomination du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Pour cette nomination, il est rappelé que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT.

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal sera appelé à la fonction de secrétaire de séance, à tour de rôle, en procédant par ordre alphabétique.

Ainsi, il est proposé que Madame Nadine BELZIDSKY soit secrétaire de séance.

Madame Nadine BELZIDSKY est désignée à l'unanimité et au scrutin public, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 a été transmis aux conseillers municipaux le 17 décembre 2024.

Il souhaite savoir si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler quant à son contenu.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 est approuvé.

COMMUNICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite « Loi engagement et proximité », les procès-verbaux des séances du conseil communautaire de la Communauté de Communes Andaine-Passais des 28 novembre et 12 décembre 2024 ont été transmis aux conseillers municipaux le 21 janvier 2025.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tarifs (alinéa 2 - article L.2122-22 du CGCT).

- Par décision n°24-046 du 23 décembre 2024, les tarifs de la Régie Aérodrome des Bruyères ont été révisés comme suit :
 - La redevance pour le stationnement d'appareils adhérent aux clubs bagnolais est maintenue à 2 € / m² à compter du 01/01/2025 ;
 - La redevance pour le stationnement d'appareils extérieurs aux clubs est fixée à 2,50 € / m² à compter du 01/01/2025 ;
 - La redevance pour le stationnement d'hélicoptères est fixée à 2,50 € / m³ à compter du 01/01/2025 ;

- Le tarif des baux de chasse est porté de 450 € à 475 € / an à compter du 01/09/2025 ;
 - La redevance pour les herbages à usage de pâture est portée de 120 € à 130 € / an à compter du 01/01/2025.
- Par décision n°24-048 du 23 décembre 2024, le tarif pour l'occupation du domaine public d'un camion à pizzas sur le terrain de camping est fixé à 2 € le mètre linéaire / jour.
- Par décision n°25-001 du 24 janvier 2025, Monsieur le Maire a autorisé le renouvellement de l'attribution de parcelles de la Régie Aérodrome des Bruyères à Monsieur Paul Morin, à usage de pâture pour chevaux, moyennant une redevance annuelle de 130 €.

Aliénations (alinéa 10 - article L.2122-22 du CGCT)

- Par décision n° 25-002 du 27 janvier 2025, la vente de bois en bloc et sur pied à Monsieur Billet a été approuvée, pour un montant de 2 400 €.

Madame Nadine BELZIDSKY demande ce qu'il en est de la décision du nouveau pont sur la Vée qui a été construit. Monsieur le Maire fait savoir que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'il ne s'agit pas d'une délégation du Maire.

D25-001

FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE AÉRODROME DES BRUYÈRES - COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024
--

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Madame ADDA annonce qu'il va être procédé à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe de la Régie Aérodrome des Bruyères. Elle cède la parole à Monsieur Olivier PETITJEAN.

Monsieur Olivier PETITJEAN, Président de la Régie Aérodrome des Bruyères, donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Régie Aérodrome des Bruyères, approuvé par le Conseil de Régie le 18 décembre 2024.

*** entrée en séance de Madame Manuela CHEVALIER ***

*** sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire ***

Le Conseil Municipal,

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais il devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis du Conseil de Régie Aérodrome des Bruyères le 18 décembre 2024,

après avoir délibéré, par 22 voix pour, 2 voix contre (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU), 0 abstention,

- 1° Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Régie Aéroport des Bruyères, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice N	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	50 146,56 €	39 531,78 €	- 10 614,78 €
Investissement	1 836,43 €	32 004,76 €	30 168,33 €

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;

- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

***** retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire *****

D25-002

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE AÉRODROME DES BRUYÈRES -
REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024**

Monsieur Olivier PETITJEAN, Président de la Régie Aéroport des Bruyères présente les résultats 2024 de la Régie Aéroport des Bruyères comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 (A)	- 10 614,78 €
Report de l'exercice 2023 (B)	+ 15 917,12 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	+ 5 302,34 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2024 (A)	+ 30 168,33 €
Report de l'exercice 2023 (B)	+ 260 274,68 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	+ 290 443,01 €

Le Conseil Municipal,

- Vu le compte financier unique 2024 de la Régie Aéroport des Bruyères,
- Vu l'avis favorable du Conseil de Régie Aéroport des Bruyères le 18 décembre 2024,

après avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 voix contre (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU), 0 abstention,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	5 302,34 €
---	------------

- Décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté »	290 443,01 €
---	--------------

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE AÉRODROME DES BRUYÈRES -
BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur Olivier PETITJEAN, Président de la Régie Aérodrome des Bruyères, donne connaissance du Budget primitif 2025 de la Régie Aérodrome des Bruyères.

Ce budget s'équilibre à la somme de 51 142,34 € en section de fonctionnement et 317 763,01 € en section d'investissement.

Ce budget a été approuvé par le Conseil de régie le 18 décembre 2024.

Madame BELZIDSKY demande quelles seront les incidences sur le budget de la manifestation Equirando.

Le Maire répond qu'il n'y en aura pas, ni en recettes, ni en dépenses, sauf l'installation de la poche d'eau.

Monsieur Jean GAULUPEAU demande si la poche d'eau inscrite au budget pourra servir pour les chevaux lors de l'Equirando. Monsieur PETITJEAN répond que cela sera le cas.

Madame Nadine BELZIDSKY demande si l'arrivée d'eau sera faite rapidement compte tenu de la proximité de la manifestation. Monsieur PETITJEAN fait savoir que les devis sont demandés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

- Approuve le budget primitif 2025 de la Régie Aérodrome des Bruyères ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature de la convention de subvention entre la Commune et la Régie Aérodrome des Bruyères.

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE RÉSEAU DE CHALEUR - COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2024**

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Madame ADDA annonce qu'il va être procédé à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe de la Régie Réseau de Chaleur. Elle cède la parole à Madame Armelle DESTAIS.

Madame Armelle DESTAIS donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Régie Réseau de Chaleur, approuvé par le Conseil de Régie le 10 décembre 2024.

Madame Nadine BELZIDSKY fait remarquer que les recettes étaient prévues à hauteur de 12 000 € et demande pour quelle raison le réalisé n'est que de 6 717 €.

Madame ADDA indique que le budget primitif comprenait l'excédent de l'année antérieure.

***** sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire *****

Le Conseil Municipal,

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais il devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis du Conseil de Régie Réseau de Chaleur le 10 décembre 2024,

après avoir délibéré, à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

- 1° Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Régie Réseau de Chaleur, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice N	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	9 955,26 €	6 717,76 €	- 3 237,50 €

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;
- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**** retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire ****

D25-005

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE RÉSEAU DE CHALEUR - REPRISE
ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024**

Madame Armelle DESTAIS présente les résultats 2024 de la Régie Réseau de chaleur comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024	- 3 237,50 €
Report du résultat de l'exercice 2023	+ 5 697,08 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024	+ 2 459,58 €

Le Conseil Municipal,

- Vu le compte financier unique 2024 de la Régie Réseau de chaleur,
- Vu l'avis favorable du Conseil de Régie Réseau de chaleur du 10 décembre 2024,

après avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne Budgétaire 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	2 459,58 €
--	-------------------

FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE RÉSEAU DE CHALEUR - BUDGET PRIMITIF 2025

Madame Armelle DESTAIS donne connaissance du Budget primitif 2025 de la Régie Réseau de chaleur.

Ce budget s'équilibre à la somme de 10 170 € en section de fonctionnement.

Ce budget a été approuvé par le Conseil de régie le 10 décembre 2024.

Madame Nadine BELZIDSKY demande s'il reste des opportunités de raccordement.

Monsieur le Maire précise que certaines des parcelles peuvent être raccordées, mais les propriétaires n'ont pas fait ce choix. Il reste une seule parcelle à vendre. La parcelle restant à vendre est raccordable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

- Approuve le budget primitif 2025 de la Régie Réseau de chaleur ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature de la convention de subvention entre la Commune et la Régie Réseau de chaleur.

FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE CAMPING DE LA VÉE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Madame ADDA annonce qu'il va être procédé à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe de la Régie Camping de la Vée. Elle cède la parole à Monsieur Daniel MARIE.

Monsieur Daniel MARIE, Président de la Régie Camping de la Vée, donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Régie Camping de la Vée, approuvé par le Conseil de Régie le 16 décembre 2024.

Madame Nadine BELZIDSKY souligne que l'estimation des recettes de fonctionnement était optimiste.

Monsieur MARIE précise que le budget 2024 était basé sur l'année 2019.

Il indique également que tous les emplacements viabilisés sont pris. Seront changés les mobile-homes appartenant à la régie qui deviendrait obsolètes.

La décision a été prise que lorsqu'un propriétaire délaissera un mobile-home, il sera repris par la collectivité.

***** sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire *****

Le Conseil Municipal,

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais il devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis du Conseil de Régie Camping de la Vée le 16 décembre 2024,

après avoir délibéré, à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

- 1° Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Régie Camping de la Vée, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice N	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	583 397,87 €	545 614,92 €	- 37 782,95 €
Investissement	137 234,90 €	100 580,95 €	- 36 653,95 €

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;

- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

***** retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire *****

D25-008

FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE CAMPING DE LA VÉE - REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Monsieur Daniel MARIE, Président de la Régie Camping de la Vée, précise que, comme constaté lors de la présentation du compte financier unique, les résultats 2024 du budget annexe de la Régie Camping de la Vée s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 (A)	- 37 782,95 €
Report de l'exercice 2023 (B)	+ 43 463,40 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B).	+ 5 680,45 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2024 (A)	- 36 653,95 €
Report de l'exercice 2023 (B)	+ 157 230,87 €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	+ 120 576,92 €

Le Conseil Municipal,

- Vu le compte financier unique 2024 du budget annexe de la Régie Camping de la Vée,
- Considérant le montant des restes à réaliser,
- Vu l'avis favorable du Conseil de Régie Camping de la Vée en date du 16 décembre 2024,

Signature

après avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

Affectation en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté »	120 576,92 €
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	5 680,45 €

D25-009

FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE CAMPING DE LA VÉE - BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Daniel MARIE, Président de la Régie Camping de la Vée, donne connaissance du Budget primitif 2025 de la Régie Camping de la Vée.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 524 272,45 € et en section d'investissement à hauteur de 215 462,71 €.

Ce budget a été approuvé par le Conseil de régie le 16 décembre 2024.

Madame Nadine BELZIDSKY fait remarquer que les dépenses d'énergie enregistrent la même dépense que l'année antérieure alors que la chaudière a été changée.

Monsieur MARIE explique qu'il est difficile de prévoir les dépenses réelles d'énergie, aussi il est proposé de rester sur les mêmes bases.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 23 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU),

- Approuve le budget primitif 2025 de la Régie Camping de la Vée ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature de la convention de subvention entre la Commune et la Régie Camping de la Vée.

Madame Nadine BELZIDSKY demande que soit consignée au procès-verbal la boutade de Monsieur le Maire sur le fait que les deux membres de la minorité votent de la même manière : « Les deux font la paire » a-t-il souligné.

D25-010

FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Madame ADDA annonce qu'il va être procédé à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe de la Régie Eau et Assainissement. Elle cède la parole à Monsieur Sylvain JARRY.

Monsieur Sylvain JARRY, Vice-président de la Régie Eau et Assainissement, donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Régie Eau et Assainissement, approuvé par le Conseil de Régie le 17 décembre 2024.

Madame Nadine BELZIDSKY souligne que le CFU présente un montant de 200 000 € en moins en charges et 400 000 € en moins en recettes que prévu. Elle fait remarquer que le budget n'était pas bien anticipé.

Monsieur JARRY précise qu'il n'est pas possible de tout réaliser en une année. Les subventions non réalisées sont reportées sur l'année suivante.

***** sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire *****

Le Conseil Municipal,

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais il devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis du Conseil de Régie Eau et Assainissement le 17 décembre 2024.

après avoir délibéré, par 22 voix pour, 2 voix contre (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU), 0 abstention,

- 1° Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Régie Eau et Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice N	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	1 154 499,54 €	1 165 657,96 €	+ 11 158,42 €
Investissement	2 324 841,22 €	2 100 246,84 €	- 224 594,38 €

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;

- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

***** retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire *****

D25-011

FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Monsieur Sylvain JARRY, Vice-président de la Régie Eau et Assainissement, précise que, comme constaté lors de la présentation du compte financier unique, les résultats 2024 du budget annexe de la Régie Eau et assainissement s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 (A)	+ 11 158,42 €
Report de l'exercice 2023 (B)	+ 489 087,82 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	+ 500 246,24 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2024 (A)	- 224 594,38 €
Report de l'exercice 2023 (B)	+ 1 067 850,71 €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	+ 843 256,33 €

Le Conseil Municipal,

- Vu le compte financier unique 2024 du budget annexe de la Régie Eau et assainissement,
- Vu l'avis favorable du Conseil de Régie Eau et Assainissement le 17 décembre 2024,

après avoir délibéré, par 23 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU),

- Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024, comme suit :

Affectation en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté »	843 256,33 €
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	500 246,24 €

D25-012

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT -
BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur Sylvain JARRY, Vice-président de la Régie Eau et Assainissement, donne connaissance du Budget primitif 2025 de la Régie Eau et Assainissement.

Ce budget s'équilibre à la somme de 1 629 854,82 € en section de fonctionnement et de 1 868 758,12 € en section d'investissement.

Ce budget a été approuvé par le Conseil de Régie le 17 décembre 2024.

Madame BELZIDSKY indique qu'elle votera contre, compte tenu des écarts constatés entre le budget provisionnel et le budget réalisé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 23 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU),

- Approuve le budget primitif 2025 de la Régie Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire déclare alors « les deux font la paire » à la cantonade. Madame BELZIDSKY lui fait remarquer que la formule est injurieuse. Monsieur le Maire répond « j'assume ». Ces propos sont donc retracés au procès-verbal.

D25-013

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE HAMEAU JACOTIN - COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2024**

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Madame Françoise ADDA donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe du Hameau Jacotin, approuvé par la Commission Finances le 23 janvier 2025.

*** sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire ***

Le Conseil Municipal,

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais il devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis de la Commission Finances le 23 janvier 2025,

après avoir délibéré, à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

- 1° Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe du Hameau Jacotin, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice N	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	114 956,45 €	109 390,41 €	- 5 566,04 €
Investissement	87 106,41 €	90 179,46 €	3 073,05 €

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;
- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*** retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire ***

D25-014

FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE HAMEAU JACOTIN - REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Madame Françoise ADDA, propose à l'assemblée la reprise et l'affectation des résultats 2024 du budget annexe du Hameau Jacotin comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 (A)	- 5 566,04 €
Report de l'exercice 2023 (B)	- 886,94 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	- 6 452,98 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2024 (A)	+ 3 073,05 €
Report de l'exercice 2023 (B)	- 3 072,95 €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	+ 0,10 €

Le Conseil Municipal,

- Vu le compte financier unique 2024 du budget annexe du Hameau Jacotin,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 janvier 2025,

après avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour, 0 contre, 0 abstention),

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

Affectation en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « déficit antérieur reporté »	6 452,98 €
--	------------

- Décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution d'investissement reporté »	0,10 €
--	--------

D25-015

FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE HAMEAU JACOTIN - BUDGET PRIMITIF 2025

Madame Françoise ADDA donne connaissance du Budget primitif 2025 du budget annexe du Hameau Jacotin.

Ce budget s'équilibre à la somme de 184 959,73 € en section de fonctionnement et à la somme de 178 502,85 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour, 0 contre, 0 abstention),

- Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe du Hameau Jacotin.

D25-016

FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Madame Françoise ADDA donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal, approuvé par la Commission Finances le 23 janvier 2025.

Madame Nadine BELZIDSKY note une baisse des subventions reçues par rapport à ce qui était prévu.

Madame Françoise ADDA précise qu'une subvention de la Région a pris du retard, elle sera versée très prochainement, pour 720 000 €.

*** sortie de Monsieur Denis DUGRAIS ***

Madame Nadine BELZIDSKY demande que soit précisé ce qui est délégué à la SPL et quelles sont les retombées.

Madame Françoise ADDA précise que la commune a perçu 1 179 000 € des loyers et a versé 3 147 000 € pour les concessions, 400 000 € de taxe de séjour, ainsi que 136 000 € de subvention versée à la SPL.

*** sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire ***



Le Conseil Municipal,

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais il devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis de la Commission Finances le 23 janvier 2025,

après avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Madame Nadine BELZIDSKY),

- 1° Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice N	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	8 361 902,04 €	8 914 591,69 €	552 689,65 €
Investissement	5 717 850,09 €	6 505 848,07 €	787 997,98 €
Solde des RAR	137 924,25 €	0,00 €	- 137 924,25 €

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

***** retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire *****

D25-017

FINANCES LOCALES - AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LE QUARTIER DE LA GARE - CRÉDITS DE PAIEMENT 2025

***** sortie de Madame Manuela CHEVALIER *****

Madame Françoise ADDA rappelle qu'il convient d'inscrire l'investissement de l'aménagement du quartier de la gare à caractère pluriannuel dans le cadre d'une autorisation de programme. Son montant prévisionnel est de 14 829 954 € TTC pour la partie études, travaux, honoraires et divers auquel il convient d'ajouter la rémunération du mandataire, la SHEMA pour un montant TTC de 667 840 € soit un total de 15 497 794 € TTC.

Au vu du règlement par la commune des dépenses d'un montant de 229 239 €, l'autorisation de programme se porte au montant total de 15 268 554 € TTC.

Cette formalité comptable sert à chiffrer un investissement qui se réalise sur plusieurs années et indique le montant de l'investissement de l'année en cours. Les montants des années suivantes seront adaptés en fonction de l'avancement des travaux sur la période restant à courir en fonction du plan de trésorerie prévisionnel défini par le mandataire, la SHEMA.

***** retour en séance de Madame Manuela CHEVALIER *****

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération D19-108 en date du 08/07/2019 relative à la convention de co-maîtrise d'ouvrage,
- Vu la délibération D19-147 en date du 08/07/2019 attribuant la mission de mandataire du maître d'ouvrage à la société SHEMA,

- Vu la délibération D20-026 en date du 24/02/2020 relative à l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage,
- Vu la délibération D21-024 en date du 08/02/2021 relative à l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage,
- Vu la délibération D21-062 en date du 12/04/2021 relative à l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre,
- Vu la délibération D21-148 en date du 18/10/2021 relative à l'avenant n°1 au mandat public confié à la SHEMA,

après avoir délibéré, par 22 voix pour, 2 voix contre (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU), 0 abstention,

- Décide d'inscrire en annexe du BP 2025 une autorisation de programme pour l'aménagement du quartier de la gare ;
- Détermine les crédits de paiement tels que définis dans le tableau ci-après :

TOTAL DE L'OPÉRATION : études, travaux, honoraires, frais divers + rémunération du mandataire SHEMA						
Coût total TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026
15 268 554 €	983 314 €	255 245 €	4 522 690 €	4 029 156 €	2 423 053 €	3 055 096 €

Participation de la Communauté de Communes Andaine-Passais (24,83 %)						
Coût total TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2 683 504 €	181 273 €	44 157 €	988 622 €	881 573 €	601 644 €	758 580 €

Reste à charge de la commune (75,17 %)						
Coût total TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026
12 585 050 €	802 041 €	211 088 €	3 534 068 €	3 147 583 €	1 821 409 €	2 296 516 €

Monsieur PETITJEAN indique que l'opération du quartier de la gare est parfaitement maîtrisée et que nous restons malgré les avenants dans l'enveloppe budgétaire initiale, les avenants étant dans l'enveloppe des imprévus.

Madame Nadine BELZIDSKY souligne qu'elle est contre le saccage de cette ville, raison pour laquelle elle vote contre les décisions intégrant les dépenses du quartier de la Gare.

D25-018

FINANCES LOCALES - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Madame Françoise ADDA, adjointe aux finances, rappelle à l'assemblée, que depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes et les EPCI ont cessé de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La commune se voit ainsi transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur son territoire en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'avis émis par la Commission des Finances le 23 janvier 2025,
- Vu l'article 1638 du code général des Impôts,
- Vu la délibération du Conseil Municipal D17-046 en date du 3 avril 2017,

après avoir délibéré, à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

- Vote les taux suivants pour 2025, à savoir
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,68 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,42 %
 - Taxe d'habitation : 14,08 %

FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Madame Françoise ADDA, propose à l'assemblée la reprise et l'affectation des résultats 2024 du budget principal comme suit :

*** retour en séance de Monsieur Denis DUGRAIS ***

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024	+ 552 689,65 €
Report de l'exercice 2023	+ 1 409 985,29 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024	+ 1 962 674,94 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2024	+ 787 997,98 €
Report de l'exercice 2023	- 1 541 798,38 €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2024	- 753 800,40 €

Restes à réaliser Bagnoles de l'Orne Normandie à reporter en 2025

Dépenses :	Recettes :	Soldes des restes à réaliser :
137 924,25 €	0,00 €	- 137 924,25 €

Le Conseil Municipal,

- Vu le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie,
- Considérant le montant des restes à réaliser,

après avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

- Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, comme suit :

Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 070 950,29 €
Affectation en recettes d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement reporté »	891 724,65 €
Affectation en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution négatif d'investissement reporté »	753 800,40 €

DWS

FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire, fait savoir que le projet soumis au Conseil Municipal a été examiné en Commission des finances le 23 janvier 2025.

Madame Françoise ADDA donne lecture et commente le projet de budget 2025.

La section de fonctionnement fait l'objet d'un examen par chapitre et celle de l'investissement par opération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

		BP 2025
011	Charges à caractère général	1 365 633,00 €
012	Charges de personnel	2 496 950,00 €
014	Atténuation de produits	495 050,00 €
65	Autres charges gestion courante	3 736 452,68 €
66	Charges financières	217 001,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	250,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement		8 312 336,68 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
023	Virement à la section d'inv.	644 605,61 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 956 942,29 €

Les **dépenses** se répartissent ainsi :

- Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'élève à 1 365 633,00 € ; il se décompose par différentes dépenses dont les plus significatives sont :
 - 6042 : Achat de prestation de service : 60 000,00 € correspondant aux dépenses d'achats de repas par le prestataire API pour les enfants du groupe scolaire ; un nouveau marché démarrera en 2026
 - 60612 : Energie-électricité : 210 000,00 € pour un consommé de 184 639,35 € en 2024 ; ce chiffre tient compte d'une augmentation du coût de l'électricité lié aux taxes sur l'électricité et non la molécule elle-même
 - 60622 : Carburants : 40 000,00 € le montant des achats de carburant pour les véhicules des services ainsi que la cuve du service des espaces verts
 - 60631 : Fournitures d'entretien : 31 000,00 € destinés à l'achats des petites fournitures d'entretien
 - 60632 : Fournitures de petit équipement : 40 000,00 € pour les achats de petit équipement
 - 6068 : Autres matières et fournitures : 50 000,00 € pour des achats de fournitures très diverses
 - 611 : Contrats de prestation de services : 108 000,00 € : des prestations tels que dératization, entretien du linge de l'école, entretien des vêtements de travail, mise en culture des fleurs, le dépiégeage, l'enlèvement des encombrants, l'entretien des espaces verts et voirie par l'AIFR, ...

- 615221 : Entretien de terrains : 100 000,00 € pour des travaux externalisés de taille, élagage, débroussaillage, d'entretien des espaces forestiers par l'ONF, et d'espaces verts du territoire communal...
 - 615231 : Entretien et réparation de voiries : 78 000,00 € couvrant des frais de balayage et de traitement de la voirie...
 - 6156 : Maintenance : 52 000,00 € pour des dépenses de maintenance informatique (8 000 €), ascenseur (1 600 €), copieurs (10 500 €), des contrôles obligatoires par la Socotec (10 500 €), les panneaux d'affichage cab et mairie...
 - 6161 : Assurances Multirisques pour 48 000,00 € : il s'agira là des frais occasionnés par les contrats d'assurance, dommage aux biens 32 000 €, protection juridique 2 500 €, responsabilité civile 3 000 €, flotte automobile 8 800 € ; il est à noter que cette année la ville récupère l'hippodrome
 - 62268 : Rémunération d'intermédiaire et honoraires – Divers pour 31 033 € : à cette imputation sont prévus notamment des frais pour la révision du document unique, des frais de bornage, et l'étude de la Poste « Place des services » pour 12 096,00 €
 - 6232 : Fêtes et cérémonies : 110 000,00 € pour l'organisation de manifestations diverses ainsi que la mise en œuvre des illuminations de fin d'année
 - 6283 : Frais de nettoyage : 35 000,00 € pour des services externalisés de nettoyage des bâtiments communaux
 - 63512 : Taxes foncières : 60 000,00 €
- Le total des dépenses du chapitre 011 s'élève à **1 365 633,00 €**
- S'agissant des dépenses de personnel du chapitre 012, elles s'élèvent à **2 496 950,00 €**. Nous y retrouverons notamment :
 - 64111 : personnel titulaire - rémunération principal pour 1 212 580,00 €, ces charges sont en hausse en raison de la titularisation de deux agents notamment ; par ailleurs cette prévision prévoit une possible augmentation du point et des taux de cotisation des charges ; revalorisation de la prime de fin d'année et intégration de l'indemnité inflation.
 - Le chapitre 014 - Atténuations de charges s'élève à **495 050,00 €** et présente notamment le compte du FNGIR (73921) pour 465 000,00 € et le FPIC pour 30 000 €.
 - Le chapitre 65 dont le total s'élève **3 736 452,68 €** comprend :
 - 65311 : Indemnités des élus pour 159 600,00 €
 - 6568 : Autres groupements : 30 000,00 € pour la mission TE 61 Économe de flux (5 000,00 €) et la participation au casino pour 25 000,00 € à une opération de mapping
 - 657362 : CCAS pour 24 812,00 €
 - 6573641 : Subvention de fonctionnement aux autres établissements publics : 70 535,00 € soit 37 000,00 € pour l'aérodrome, 3 535,00 € au réseau de chaleur et 30 000,00 € au camping
 - 65742 : Subvention de fonctionnement aux entreprises : 4 300,00 € (Mad Jacques)
 - 65743 : Subvention de fonctionnement aux fermiers et concessionnaires : 3 108 781,38 € au titre des concessions cédées à la SPL dont 7 000 € de location de salles
 - 65748 : Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé : 109 000,00 € pour l'ensemble des associations
 - 65822 : Retour de la moins-value des parcelles Jacotin pour 149 639,73 €
 - Le chapitre 66 totalise la somme de **217 001,00 €** couvrant le remboursement des intérêts d'emprunt pour 217 000,00 € d'une part et d'autre part 1,00 € pour les ICNE.
 - Le chapitre 67 pour **1 000,00 €** recouvre une prévision des titres annulés.
 - Le chapitre 68 pour **250,00 €** : Dotations aux provisions.
- Le total des dépenses réelles s'élève donc à **8 312 336,68 €** auquel s'ajoute le prélèvement sur les recettes de fonctionnement (023) de 644 605,61 € qui sera viré en recettes de la section d'investissement.

Le tout porte le total de la section de fonctionnement à **8 956 942,29 €**.

Recettes de fonctionnement

		BP 2025
002	Excédent antérieur reporté	1 070 950,29 €
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services	390 300,00 €
73	Impôts et taxes	599 500,00 €
731	Fiscalité locale	3 920 400,00 €
74	Dotations et participations	1 786 012,00 €
75	Autres produits gestion c.	1 182 929,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits spécifiques	6 851,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations	0,00 €
Recettes réelles de fonctionnement		7 885 992,00 €
042	Op. d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 956 942,29 €

Les recettes de fonctionnement 2025 affichent un total de 8 956 942,29 €, elles sont réparties ainsi :

- L'affectation des résultats au chapitre 002 pour 1 070 950,29 €.
- Chapitre 013 : Atténuations de charges : 0,00 €.
- Chapitre 70 : Produits des services : 390 300,00 € avec des comptes remarquables tels que :
 - 70323 : Redevance d'occupation du domaine public pour 22 000,00 €
 - 7067 : Redevances des services périscolaires pour 80 000,00 €
 - 70841 : Mise à disposition des personnels aux régies pour 254 000,00 €
 - 70876 : Remboursement par la CC Andaine Passais pour 4 500,00 € au titre de l'occupation du groupe scolaire par l'ACM
- Le chapitre 73 qui affiche la somme de 599 500,00 € est composé des comptes remarquables suivants :
 - 73211 : attribution de la compensation par la CC Andaine Passais pour 580 000,00 € contre 563 838,86 € l'an passé (retour à la normale avec la disparition de l'emploi de chargé de communication)
 - 732221 : FPIC pour 18 000,00 €
- Le chapitre 731 Fiscalité locale présente une prévision de recettes à hauteur de 3 920 400,00 € qui comprend les comptes :
 - 73111 : Contributions directes pour 1 450 000,00 €
 - 73123 : Taxe communale sur les droits de mutation : 120 000,00 €
 - 731121 : Taxe de séjour : 420 000,00 €
 - 731732 : Prélèvement sur les jeux du casino : 1 880 000,00 €
- Le chapitre 74 : Dotations et participations présente des recettes à hauteur de 1 786 012,00 € dont les plus significatives sont :
 - 74111 : Dotation forfaitaire : 1 450 000,00 €
 - 741121 : Solidarité rurale : 240 000,00 €
 - 74748 : Remboursement à la commune des frais de scolarités par les communes ayant des enfants scolarisés au groupe scolaire bagnolais : 25 000,00 €
 - 74788 : Une participation du casino pour 37 000,00 €
- Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante pour 1 182 929,00 € présente des recettes essentiellement liées aux revenus des immeubles pour 1 173 929,00 €.

- Et 6 851,00 € au titre des mandats annulés, des remboursements sur sinistres et des ventes Agorastore pour le chapitre 78.

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 7 855 992,00 € auquel il faut ajouter 1 070 950,29 € issu du 002 correspondant à l'affectation du résultat.

En conclusion, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 8 956 942,29 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

		BP 2025
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	753 800,40 €
20-21 23	Opérations d'investis.	2 647 687,71 €
27	Autres immo. financières	5 600,00 €
16	Remboursement d'emprunts	325 130,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	1 158 514,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 136 931,71 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 890 732,11 €

Les dépenses d'investissement font état de 4 890 732,11 € :

- 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 753 800,40 € (résultat 2024)
- Des opérations d'investissement décrites ci-dessous pour 2 647 687,71 € :

	RAR 2024 (Restes à Réaliser)	Nouvelles propositions 2025	BP 2025	Détail des principaux investissements prévus
204 - Fonds de concours CC Andaine-Passais mobilité	0,00 €	12 134,00 €	12 134,00 €	
10 - Chaufferie bois Saint-Michel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11 - Ex-Auberge fleurie	62 547,46 €	0,00 €	62 547,46 €	Etude de faisabilité (ADI) – Maîtrise d'œuvre (Architriad et cofraitants)
12 - Eglise Sainte-Madeleine	0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	
13 - Lac	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	Frais d'étude AMO
14 - Eglise St Michel des Andaines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
15 - Gendarmerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
16 - Pétaque	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
17 - Golf	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
19 - Espaces verts Ateliers	0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	Acquisition de petits matériels pour le service Espaces Verts
20 - Défense extérieure contre incendie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
25 - Biodiversité	1 342,00 €	10 000,00 €	11 342,00 €	Suite arboretum + traitement lauriers palmes
26 - Eclairage public - CLECT	0,00 €	174 360,00 €	174 360,00 €	Programme 2025 d'enfouissement des réseaux
28 - Informatique	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Acquisition de nouveaux matériels pour remplacement et mise à jour du réseau

	RAR 2024 (Restes à Réaliser)	Nouvelles propositions 2025	BP 2025	Détail des principaux investissements prévus
31 - Achats fonciers	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	Terrain Desnos et diverses autres acquisitions
35 - Hippodrome	0,00 €	33 800,00 €	33 800,00 €	Remplacement couverture en chaume + passage en led des éclairages
43 - Communs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
49 - Pluvial	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
51 - Hôtel de ville	5 398,56 €	94 060,46 €	99 459,02 €	Réfection pignon Ouest ; Divers petits matériels
54 - Centre d'animation	4 131,29 €	0,00 €	4 131,29 €	Réfection peinture
64 - Pôle scolaire	10 055,88 €	19 000,00 €	29 055,88 €	Remise en état du préau
70 - Gare	0,00 €	1 821 409,00 €	1 821 409,00 €	Fin esplanade ; entrée de ville - Avenue Poulain - Maîtrise d'œuvre OT - Démarrage square des Contades
73 - Gare Bis	13 484,66 €	30 000,00 €	43 484,66 €	Sonorisation du quartier de la gare ; Transfert de l'OT vers le bâtiment de la gare
83 - Parc du Château	7 614,00 €	10 000,00 €	17 614,00 €	Remise en état et changements de jeux
85 - Vidéoprotection	3 480,00 €	60 000,00 €	63 480,00 €	Démarrage de l'opération de vidéoprotection
91 - Centre aquatique	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Travaux de confortement en carrelage + Remplacement pompes échangeur
93 - Cimetières	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Mise en œuvre d'un columbarium
94 - Roc au Chien	25 218,00 €	0,00 €	25 218,00 €	
97 - Bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
100 - Voirie	4 652,40 €	60 000,00 €	64 652,40 €	Acquisition d'un camion polybenne
30 - DAB Quartier Tissé		25 000,00 €	25 000,00 €	
TOTAL			2 647 687,71 €	

- Au chapitre 27, le solde du financement des travaux du hameau Jacotin pour 5 600,00 €
- Le remboursement du capital de la dette au chapitre 16 pour 324 690,00 € et 440,00 € sur le compte 165 en dépôts et cautionnements reçus soit un total du chapitre 16 de : 325 130,00 €
- La part de la dépense des travaux et des subventions du quartier de la gare par la Communauté de Communes Andaine Passais pour 1 158 514,00.

Ce qui représente un total de dépenses d'investissement de **4 890 732,11 €**.

ans

Recettes d'investissement

		BP 2025
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	252 300,00 €
138	Subventions d'investissement	1 275 807,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	891 724,65 €
13	Subventions d'inv.	469 438,00 €
16	Emprunts et dettes ass.	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	440,00 €
27	Autres immobilisations financières	197 902,85 €
45	Opération pour cpte de tiers	1 158 514,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		4 246 126,50 €
021	Virement de la section de fonct.	644 605,61 €
024	Produit de cession	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 890 732,11 €

Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à **4 890 732,11 €**, elles comprennent :

- Au chapitre 10, le remboursement du FCTVA s'estime à 250 300,00 € et 2 000,00 € au titre de la taxe d'aménagement soit un total de **252 300,00 €** ;
- Au chapitre 138 la somme qui se décompose pour les travaux de la gare à une subvention de la région pour 720 062,00 € sur la première partie et 97 538,00 € sur la seconde partie du contrat de territoire et une subvention du département pour 398 207,00 €, l'acompte de 60 000,00 € pour le démarrage de l'opération de vidéoprotection soit un total de **1 275 807,00 €** ;
- Au chapitre 1068 se trouve l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **891 724,65 €** ;
- Au chapitre 13 la somme de **469 438,00 €** s'explique par les reliquats de DSIL 1 A pour 131 547,00 €, 1 B pour 93 962,00 €, 1 C pour 136 809,00 €, 1 D pour 56 377,00 € pour un total de 418 695,00 €, auquel s'ajoute le solde du fonds friche pour 50 743,00 € ;
- **440,00 €** au chapitre 165 en dépôts et cautionnements ;
- **197 902,85 €** au chapitre 27 correspondant à la restitution du financement initial du hameau Jacotin et au reversement de l'avance fournie au bar-pmu de la Madeleine pour l'alimentation du DIB pour un montant de 25 000,00 € ;
- La part des travaux et du remboursement des subventions du quartier de la gare par la CC Andaine Passais pour **1 158 514,00 €** ;
- Le virement de la section de fonctionnement pour **644 605,61 €**,

Ce qui représente un total de recettes d'investissement 2025 de **4 890 732,11 €**.

Madame Nadine BELZIDSKY souhaite qu'à l'avenir, les chiffres de l'année précédente soient affichés.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 voix contre (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU), 0 abstention,

- Approuve le budget primitif 2025, qui s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement à : 8 956 942,29 euros

Section d'investissement à : 4 890 732,11 euros

D25-021

FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS 2025

Madame Clémence CORBEAU, adjointe au Maire, donne connaissance des demandes de subventions 2025 :

ASSOCIATION	SUBVENTION
Université inter-âges	500,00 €
Amis de l'Orgue	200,00 €
Rencontres artistiques d'Andaine	1 700,00 €
Culture et Bibliothèque pour tous	1 400,00 €
Bagnol' Troupe Dance	1 000,00 €
Les Ateliers des arts	1 800,00 €
Secours populaire français	100,00 €
La Prévention routière de l'Orne	100,00 €
Secours catholique	100,00 €
Ligue nationale contre le cancer (Orne)	100,00 €
Omnimouv'santé	100,00 €
Banque Alimentaire de l'Orne	100,00 €
France Alzheimer - Orne	100,00 €
Association des Parents d'Elèves	1 800,00 €
Les restaurants du Cœur de l'Orne	250,00 €
Fraternité St Pérégrin	300,00 €
AOB (Association Ornaise de Bonsaï)	100,00 €

ASSOCIATION	SUBVENTION
Coopérative scolaire Bagnoles	10 000,00 €
Association des loueurs de meublés	150,00 €
Amicale des anciens combattants de Bagnoles	600,00 €
Association de Protection des chats de rue	500,00 €
Tennis Club Bagnolais	18 000,00 €
Association sportive d'Andaine	1 800,00 €
Elan Planeur	1 500,00 €
Amicale Fertoise (Gymnastique)	200,00 €
Gymnastique détente	200,00 €
Aéroclub d'Andaines	1 000,00 €
Andaine Bridge Club	200,00 €
Les Dauphins Bagnolais	600,00 €
Association sportive Collège Jacques Brel	200,00 €
Team Lecomte Auto Sport	400,00 €
Jeunesse Fertoise Bagnoles	6 000,00 €
Bagnoles Oxygène	1 200,00 €
AS Andaine Golf Club	1 200,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	53 500,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide le versement des subventions aux associations ;
 ➤ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Madame BELZIDSKY fait alors remarquer qu'il a été omis de demander aux personnes intéressées dans l'une ou l'autre des associations de ne pas participer au vote.

Monsieur le Maire interroge alors l'assemblée.

Nota :

Madame Sylvaine Fourré déclare ne pas pouvoir participer au vote de la subvention relative à l'Université Inter-âges

Madame Armelle Destais déclare ne pas pouvoir participer au vote de la subvention relative aux Amis de l'orgue

Monsieur Denis Dugrais déclare ne pas pouvoir participer au vote de la subvention relative à l'association sportive d'Andaine

Madame Nadine BELZIDSKY, soulignant que des subventions sont votées à plusieurs reprises au cours de chaque année, souhaite qu'un compte-rendu des versements effectués sur une année entière soit fourni.

D25-022

FINANCES LOCALES - SUBVENTION POUR LOCATIONS DE SALLES AUX ASSOCIATIONS

Madame Clémence CORBEAU, Adjointe au maire, rappelle que la commune verse des subventions en contrepartie de la location de salles situées au Centre d'Animation et de Congrès ou aux Communs du château.

Lesdites salles étant gérées par la SPL Destination touristique Domfront-Bagnoles, il est proposé de verser à la SPL les montants correspondant aux factures émises pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le versement d'une subvention d'un montant total de 1 077,55 € correspondant aux locations de salles par les associations ou par la commune du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024 ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

D25-023

FINANCES LOCALES - SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA MAD JACQUES

Madame Clémence CORBEAU, Adjointe au maire, informe qu'un évènement sportif à vélo aura lieu les 23, 24 et 25 mai 2025 sur le parcours de la véloscénie, dont une partie sur le territoire de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie.

La société organisatrice de cet évènement sollicite une participation financière à hauteur de 4 300 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le versement d'une subvention d'un montant total de 4 300,00 € à la société DAVAI pour l'organisation de la Mad Jacques ;
- Précise que ce montant sera effectué en deux versements ;
- Précise que ces versements seront portés au compte 65742 ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



ÉGLISE SAINTE-MADELEINE - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de rénovation de l'église Sainte-Madeleine, la commune est éligible à une subvention au titre du Fonds de sauvegarde de patrimoine non protégé pour le diagnostic qui s'élève à 16 840 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention pour un taux de 35%, soit 5 894 €.

Monsieur GAULUPEAU rappelle que la commune dispose toujours du legs BOISMAL soit une évaluation de 30 000 € restant en attente, ce que confirme Monsieur le Maire.

Madame BELZIDSKY souligne que l'église doit être entretenue par la commune et que bien sûr une subvention l'aidera à remplir ses obligations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de solliciter une subvention auprès de la région Normandie au titre du Fonds de sauvegarde de patrimoine non protégé à hauteur de 5 894 € ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document utiles à la bonne conduite de l'opération.

INTERCOMMUNALITÉ - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Monsieur Sylvain JARRY présente le rapport d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a été transmis aux Conseillers Municipaux avec la convocation.

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de cette présentation.

MARCHÉS PUBLICS - QUARTIER DE LA GARE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU DOCTEUR POULAIN

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier de la gare, Monsieur le Maire informe qu'une consultation pour la réalisation du marché des travaux de la phase 4 relative au réaménagement de l'avenue du Docteur Poulain a été lancée le 20 décembre 2024 pour une remise des offres fixée au 10 janvier 2025 à 12 h.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée avec la possibilité de négociation, porte sur un marché alloti composé de 3 lots :

- Lot n° 1 : Voiries - Revêtements - Assainissement
- Lot n° 2 : Réseaux secs
- Lot n° 3 : Aménagement paysager et mobiliers

Après analyse des offres présentée par l'équipe de Maîtrise d'œuvre, et au regard des critères d'attribution prévus dans le dossier de consultation des entreprises, soit 50% pour la valeur technique et 50% pour le prix, il est proposé d'attribuer les marchés comme suit :

- **Lot 1 - Voiries - Revêtements - Assainissement** au groupement des entreprises Eiffage Route et Gagneraud et de retenir la variante 1 (*comprenant notamment le remplacement de l'asphalte par un revêtement en enrobé Bioklair beige*) pour un montant de 323 219,39 € HT
- **Lot 2 - Réseaux secs** à l'entreprise GTCA pour un montant de 8 851,50 € HT

- Lot 3 - Aménagement paysager et mobiliers à l'entreprise Oxalis pour un montant de 66 759,03 € HT

Soit un total de 398 829,92 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L2123-1 et R2121-5 2^e alinéa,
- Vu le résultat de la consultation,

après avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 voix contre (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU),

- Attribue les marchés de travaux comme précisé ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents relatifs à ce dossier ;
- Autorise la société SHEMA, mandataire de l'opération d'aménagement du quartier de la gare, à signer toutes les pièces relatives au présent marché ;
- Autorise le démarrage des travaux de la phase 4 « Réaménagement de l'avenue du Docteur Poulain » ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

D25-027

MARCHÉS PUBLICS - AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 4 - VOIRIE - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations D22-087 du 11 juillet 2022 et D22-098 du 26 septembre 2022, les marchés de travaux d'aménagement des phases 1, 2 et 3 du quartier de la gare ont été attribués.

Il donne connaissance d'un projet d'avenant détaillé comme suit :

- Avenant n° 7 au lot n° 4 - Voirie - Assainissement - Entreprise Eiffage Route, pour un montant de + 33 480,40 € HT, comprenant :
 - Des travaux de plus-value pour la réalisation de purges,
 - Des travaux de plus-value pour le marquage au sol provisoire de l'avenue de La Ferté-Macé,
 - Des moins-values correspondant à la non réalisation de travaux prévus au marché (reprofilage de voirie lourde finition béton bitumineux et cheminement piétons finition béton bitumineux).

Le montant du marché du lot n° 4 passe donc de 2 003 922,70 € HT à 2 037 403,10 € HT (marché de base + avenants n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6 et n°7) soit une augmentation de 11,12 % du montant du marché initial du lot.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 27 janvier 2025, a émis un avis favorable à cet avenant.

Au total, l'ensemble des avenants relatifs à cette opération représente une augmentation de 8,16 % de l'ensemble des lots.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L2124-1 et suivants et les articles R2161-2 à R2161-5,
- Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2025,
- Vu le projet d'avenant détaillé ci-avant,

après avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 voix contre (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU),

- Approuve l'avenant n° 7 au lot n° 4 - Voirie - Assainissement - Entreprise Eiffage Route, pour un montant de + 33 480,40 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire souligne que Monsieur Jean GAULUPEAU avait approuvé cet avenant en commission d'appel d'offres.

Monsieur Jean GAULUPEAU fait remarquer que le terrain situé avant le Grand Hôtel est un gruyère rempli d'eau.

Monsieur PETITJEAN rappelle que des propriétaires ont construit sur des emprises qui étaient des emprises publiques.

Concernant l'avenue Dr poulain, des caves privées empiètent également sur l'espace public. L'objectif futur serait que la commune se porte acquéreur de ces emprises.

Madame BELZIDSKY s'interroge sur les montants des avenants. Monsieur le Maire répond que les imprévus ont été prévus dans le budget.

D25-028

RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE À LA RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LA MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES DE L'AVENUE DU DR JOLY JUSQU'À LA RIVIÈRE LA VÉE

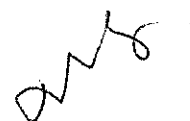
Monsieur Sylvain JARRY, Vice-président de la Régie Eau et Assainissement, informe du projet de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, de l'avenue du Dr Joly jusqu'à la rivière la Vée.

La partie relative aux eaux pluviales étant de compétence communale, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Régie Eau et Assainissement pour la mise en œuvre de l'ensemble de l'opération et de conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les coûts liés aux travaux du réseau d'eaux pluviales seront à la charge de la commune qui remboursera les frais engagés au fur et à mesure de l'évolution de l'opération dès présentation du titre de recettes par la Régie Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Régie Eau et Assainissement ;
- Décide que le remboursement des sommes engagées pour le compte de la commune se fera sur le budget annexe de la Régie Eau et Assainissement ;
- Précise que l'imputation se fera aux articles 4581 (opération pour le compte de tiers), en dépenses, et 4582 (opération pour le compte de tiers), en recettes.



PERSONNEL - CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de recruter deux emplois saisonniers à temps complet d'adjoints techniques, notamment pour pallier des besoins occasionnels auprès des services : Voirie/Bâtiments et Espaces Verts et Naturels - Biodiversité.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L332-23,
- Vu le budget de la collectivité,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter momentanément deux contractuels pour les services techniques,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de recruter deux agents contractuels sur le fondement de l'Article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, soit : « un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs ». Les agents ainsi recrutés exerceront les fonctions d'agents techniques placés auprès des services : Voirie-Bâtiments et Espaces Verts et Naturels - Biodiversité. Leur niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférents au grade d'Adjoint technique, catégorie C, 1^{er} échelon de l'ECHELLE C1 ;
- Décide que les emplois créés sont à temps complet pour une durée de 35 heures ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 de la collectivité ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Aucune question diverse n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

